



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240626-DEL-24-06-26-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

acte affiché du 02/07/2024 au 03/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 21

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

A quitté la séance et n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 01
M. Marouen Touibi.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/21

Objet : construction d'un nouvel espace jeunesse - Création d'une voie d'accès rue Maryse Bastié, lancement d'une procédure d'enquête publique.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2024-06-26/21

Objet : construction d'un nouvel espace jeunesse - Création d'une voie d'accès rue Maryse Bastié, lancement d'une procédure d'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L2141-2,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L141-3,

VU sa délibération n° 2024-02-07/16 en date du 07 février 2024, relative à la construction d'un nouvel Espace Jeunesse – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre, fixation de la composition du jury de concours, attribution d'une indemnité pour les candidats admis à concourir, autorisation du dépôt de permis de construire du nouvel équipement,

VU sa délibération n° 2024-02-07/17 en date du 07 février 2024, relative à la construction d'un nouvel Espace Jeunesse – Lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le désamiantage et la déconstruction du centre omnisport Raymond Barraco,

VU sa délibération n° 2024-04-03/17 en date du 03 avril 2024, relative à la construction d'un nouvel Espace Jeunesse – Concours de maîtrise d'œuvre, ajustement du montant de l'opération – attribution d'une indemnité pour les candidats admis à concourir,

VU sa délibération n° 2024-06-26/20, en date du 26 juin 2024 relative à la Construction d'un nouvel Espace Jeunesse – Lancement d'une procédure de déclassement partiel par anticipation et de désaffectation d'une partie de la rue Maryse Bastié appartenant au domaine public routier,

VU le plan annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que par sa délibération n° 2024-06-26/20 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure de déclassement partiel par anticipation et de désaffectation du domaine public d'une emprise de la rue Maryse Bastié donnant lieu au lancement d'une enquête publique de déclassement et la désignation d'un commissaire enquêteur,

CONSIDÉRANT que la construction du nouvel Espace Jeunesse au lieu et place du Centre Omnisports Raymond Barraco rue Maryse Bastié, nécessite de disposer d'une emprise foncière d'une superficie totale de 2830 m² intégrant la parcelle n° AM-471 correspondant au centre omnisport, le parking attenant situé à l'Ouest, une partie de la rue Maryse Bastié, ainsi que la parcelle n° AM 331 sur laquelle sont implantés un parc public et une sous-station de gaz,

Objet : construction d'un nouvel espace jeunesse - Création d'une voie d'accès rue Maryse Bastié, lancement d'une procédure d'enquête publique.

CONSIDÉRANT que cette nouvelle voie, de près de 25 mètres de longueur et d'une largeur de 5,5 mètres, permettra de relier le tronçon de la rue Maryse Bastié conservé (face aux parkings de la copropriété) à la rue Aristide Briand avec une circulation à double sens et l'accès aux engins de secours,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter le tracé de la rue Maryse Bastié en y intégrant ce nouveau tronçon qui sera ainsi classé dans le domaine public communal routier,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, l'ouverture d'une voie est soumise à enquête publique,

CONSIDÉRANT qu'un dossier de consultation sera élaboré afin de présenter le projet et qu'un commissaire enquêteur sera désigné afin de recueillir les différents avis du public qui pourra s'exprimer sur un registre mis à sa disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville, sur une période donnée,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette consultation, le commissaire enquêteur assurera deux permanences à destination du public pour répondre à leurs questions éventuelles et les reporter sur le registre de consultation,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra à la Commune un rapport qui sera soumis à l'avis du Conseil municipal, avant la fin de l'année 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Bruno Drevon, rapporteur,

Monsieur Marouen Touibi n'ayant pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, ayant quitté la salle de la séance du Conseil municipal dès l'appel du point à l'ordre du jour, et n'ayant pas pris part au débat ni au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix - Ne prend pas part au vote : 1 voix, M. Marouen Touibi),

APPROUVE le tracé de la nouvelle rue Maryse Bastié, conformément au plan annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer une enquête publique en vue de la création de la nouvelle voie d'accès, et désigner un commissaire enquêteur.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.